

République Française
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2016 À 20H00

Nombre de conseillers : 15

Conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 10 mai 2016

Date d'affichage : 10 mai 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du dix mai deux mil seize, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjoints ;
Madame GUINEHAUX Anne-Sophie ;
Messieurs POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, HENRY Damien, BRETON Raphaël et DEMINGUET Éric.

(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents excusés : Madame BROSSEAU Marylène (a donné pouvoir à Monsieur BRETON Raphaël) et Monsieur GESLIN Stéphane (a donné pouvoir à Monsieur POIRIER Mathieu).

Secrétaire : Monsieur POIRIER Mathieu a été nommé secrétaire de séance.
(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Bassin de l'Oudon / Étude sur la continuité écologique du plan d'eau des Lavandières
- 2°) E.R.D.F / Redevance d'occupation du domaine public
- 3°) Mayenne Habitat / Avis de la Commune sur proposition d'achat de logements
- 4°) Lotissement des Marronniers / Vente de deux parcelles à Mayenne Habitat
- 5°) Finances Publiques / Décisions modificatives budgétaires n°1
- 6°) Finances Publiques / Décisions modificatives budgétaires n°2
- 7°) Rythmes scolaires / Revalorisation de la tarification des T.A.P
- 8°) Rénovation du secrétariat de mairie / Devis Électrosystem

Questions diverses

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du 21 AVRIL 2016

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 21 avril 2016 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2016-064 : BASSIN de l'OUDON - ÉTUDE sur la CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE du PLAN d'EAU des LAVANDIÈRES.

Monsieur BRIQUET Alain, Deuxième Adjoint et référant du Bassin de l'Oudon, informe le Conseil Municipal de l'étude envisagée par le Bassin de l'Oudon concernant la continuité écologique du Plan d'eau des Lavandières.

Le principal objet de cette étude est de remettre le "Chéran", affluent de "l'Oudon", en conformité avec l'aménagement actuel du plan d'eau des Lavandières.

Monsieur BRIQUET Alain insiste sur le fait que cette étude ne nécessitera aucun frais de la part de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de lancer l'étude envisagée par le Bassin de l'Oudon ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président du Bassin de l'Oudon.

2016-065 : REDEVANCE d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC - E.R.D.F - ANNÉE 2016

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée délibérante du courrier d'E.R.D.F en date du 3 mai 2016, relatif à la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2016.

Le calcul de cette redevance se base d'après le décret n°2002-409 du 26 mars 2002, et conformément aux articles L.2333-84, R.2333-105 et R.2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'année 2016, le montant de cette redevance s'élève à 197€00.

Un titre de recettes sera établi par le service comptabilité de la Commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

PREND en considération cette redevance d'occupation du domaine public ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables correspondantes au compte 70323 de la section de Fonctionnement du Budget Principal ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

2016-066 : AVIS du CONSEIL MUNICIPAL sur le PROJET d'ALIÉNATION d'un LOGEMENT H.L.M de MAYENNE HABITAT à un PARTICULIER - 35, Résidence du Chêne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des dispositions relatives à la procédure dite de "vente H.L.M" et notamment l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË est amenée à se prononcer sur le projet d'aliénation d'un élément du patrimoine H.L.M de Mayenne Habitat à un particulier.

Le logement référencé est situé au 35, Résidence du Chêne.

Après avoir oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ÉMET un avis favorable quant à la vente du logement précité ;
CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Mayenne Habitat.

2016-067 : AVIS du CONSEIL MUNICIPAL sur le PROJET d'ALIÉNATION d'un LOGEMENT H.L.M de MAYENNE HABITAT à un PARTICULIER - 52, Résidence du Chêne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des dispositions relatives à la procédure dite de "vente H.L.M" et notamment l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË est amenée à se prononcer sur le projet d'aliénation d'un élément du patrimoine H.L.M de Mayenne Habitat à un particulier.

Le logement référencé est situé au 52, Résidence du Chêne.

Après avoir oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ÉMET un avis favorable quant à la vente du logement précité ;
CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Mayenne Habitat.

2016-068 : LOTISSEMENT des MARRONNIERS - VENTE de 2 PARCELLES à MAYENNE HABITAT

Vu la demande présentée par la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne) à l'Office Public de l'Habitat de la Mayenne ci-nommé "Mayenne Habitat", en vue d'y installer deux logements locatifs ;

Vu l'avis favorable du Comité d'engagement de Mayenne Habitat, basé à LAVAL (Mayenne), 10, rue Auguste Beneux, en date du 14 janvier 2015 visant à la construction de 2 logements locatifs (1 type III et 1 type IV) dans le futur lotissement des Marronniers ;

Vu l'arrêté municipal accordant le Permis d'Aménager du lotissement des Marronniers en date du 18 février 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de vendre à Mayenne Habitat, deux parcelles de terrain constituant les lots n°10 et 11 du lotissement des Marronniers, cadastrées respectivement AB 268 et 269, d'une superficie respective de 365 m² pour le lot n°10 et de 341m² pour le lot n°11, moyennant le prix principal de 15€50 le mètre carré de terrain soit un total de **dix mille neuf cent quarante-trois euros (10 943€00)** ;

Cette somme est payable le jour de la signature de l'acte notarié entre la Commune et l'Acquéreur.

DÉSIGNE Monsieur PÈNE Loïc, Maire, pour signer en l'étude de Maître JAMOIS Claude, notaire à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), Route de Congrier, le contrat à intervenir et toutes pièces concernant cette aliénation ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables dans le budget du Lotissement des Marronniers ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces écritures comptables à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

2016-069 : DÉCISIONS MODIFICATIVES n°1 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2016 sont soit insuffisants, soit mal crédités ou non inscrits et qu'il est nécessaire de voter les modifications suivantes :

| Programme | Chapitre | Article | Libellé | Montant |
|-----------|----------|---------|----------------------------------|------------|
| 760 | 204 | 20415 | Groupement de collectivités | -68 099€38 |
| | 204 | 2041511 | Biens mobiliers, matériel, étude | +68 099€38 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2016-070 : DÉCISIONS MODIFICATIVES n°2 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2016 sont soit insuffisants, soit mal crédités ou non inscrits et qu'il est nécessaire de voter les modifications suivantes :

| Programme | Chapitre | Article | Libellé | Montant |
|-----------|----------|----------|--|------------|
| | 040 | 2802 | Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre | +651€04 |
| | 040 | 28042 | Amortissements | -651€04 |
| | 040 | 28031 | Frais d'études | +0€03 |
| | 040 | 2804158 | Autres groupements | +12 481€67 |
| | 040 | 28041582 | Bâtiments et installation | -12 481€70 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2016-071 : TEMPS d'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - TARIFICATION 2016-2017

Madame RENAULT Patricia, Adjointe en charge des Affaires scolaires rappelle au Conseil Municipal la tarification actuelle des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) pour l'année scolaire 2015-2016 (délibérations n°DCM2015-078 et DCM2016-079 en date du 18 juin 2015).

Pour l'année scolaire 2016-2017, elle propose la revalorisation de ces tarifs, au vue des dépenses engagées par la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.

Trois propositions sont avancées :

- 35€00 par enfant et par an, soit 5€00 par période scolaire
- 50€00 par enfant et par an, soit 10€00 par période scolaire
- 70€00 par enfant et par an, soit 14€00 par période scolaire

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

FIXE à 50€00 par enfant et par an, le tarif des Temps d'Activités Périscolaires ;

CHARGE Monsieur le Maire d'informer les parents d'élèves de cette notification ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables correspondantes au compte 7067 de la section de Fonctionnement du Budget Principal ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

2016-072 : DEVIS ÉLECTROSYSTEM pour RÉNOVATION du SECRÉTARIAT de MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé la rénovation du secrétariat de mairie lors du dernier trimestre de l'année 2016.

Des travaux d'ordre informatique devront être réalisés pour l'installation des ordinateurs, du photocopieur et autres réseaux de connexion.

Plusieurs entreprises ont été contactées afin de chiffrer ces travaux et l'entreprise Électrosystem, basée à CRAON (Mayenne), 1, rue de Belgique, a proposé une offre commerciale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

VALIDE le devis de l'entreprise Électrosystem, basée à CRAON (Mayenne), 1bis, rue de Belgique, pour un montant de 1 830€78 (H.T), soit **2 196€24** (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette somme au Budget Primitif 2016 de la Commune, sur le compte 2313/940 de la section d'Investissement ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise Électrosystem ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2016-073 : FRAIS de SCOLARITÉ - ÉCOLE PUBLIQUE MATERNELLE de RENAZÉ (Mayenne)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une famille Saint-Aignanaise a inscrit son enfant à l'école publique maternelle de RENAZÉ (Mayenne).

Les frais de scolarité qui incombent à la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË s'élèvent à 840€84 pour cet enfant, comme le précise le courrier de Monsieur le Maire de RENAZÉ (Mayenne), en date du 8 mars 2016, et conformément à l'application de la délibération n°1381 du Conseil Municipal de la Commune de RENAZÉ, annexée au courrier de Monsieur Patrick GAULTIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

DÉCIDE d'honorer les frais de scolarité dus à la Commune de RENAZÉ (Mayenne) ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette somme au Budget Primitif 2016 de la Commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Maire de RENAZÉ (Mayenne) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

QUESTIONS DIVERSES

● **Lotissement des Jardins** : Monsieur le Maire fait le point sur les acquisitions parcellaires futures à prévoir pour le lancement du "lotissement des Jardins". En effet, à l'heure actuelle, la Commune possède trois (3) parcelles de terrains. Elle a abordé le sujet d'acquisitions parcellaires avec les propriétaires des parcelles jouxtant les siennes. Il conviendra alors au Conseil Municipal de réfléchir à une proposition financière pour l'acquisition de ces terrains.

● **Ad'AP** : Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint au Maire en charge du dossier Accessibilité fait le point sur l'avancée de l'élaboration des devis pour l'envoi de la demande de subvention au titre du Fonds d'Investissement Public Local. L'échéance d'envoi de cette demande est fixée au 30 mai 2016 à 12h00. Il ne reste plus qu'un devis à réceptionner et la demande pourra être envoyée en Sous-préfecture.

● **Recrutement du Médecin** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la décision de l'Ordre des Médecins de la Mayenne ne pas accréditer le docteur SANDU. Ce dernier a fait l'objet d'un entretien devant l'Ordre des médecins le 11 mai 2016. Le docteur SANDU va se perfectionner en matière de vocabulaire médical français.

● **Réhabilitation des Réseaux** : Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'avancée de l'étude par le cabinet S.C.E concernant la réhabilitation des réseaux des eaux usées Zone de la Charmille et Louis Letort. Le dossier de demande de subvention a été envoyé à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le 3 mai 2016.

● **Remise des dictionnaires** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la date de remise des dictionnaires pour les élèves de CM2 partant en 6^{ème} l'an prochain : elle aura lieu le jeudi 30 juin 2016 à 20h00.

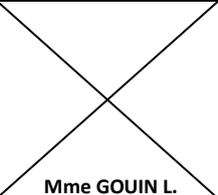
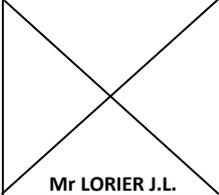
● **Argent de Poche 2016** : Les Élus membres de la Commission "Argent de poche" conviennent d'une réunion de préparation à l'opération, le mardi 31 mai 2016 à 18h30 à la mairie. Cette réunion aura pour but de lister les différents travaux à proposer aux jeunes pouvant s'inscrire jusqu'au 10 juin auprès du secrétariat de la mairie.

- **Remerciements du Music-Club** : Le Conseil Municipal a reçu les remerciements du Music-Club suite à la soirée du 23 avril 2016, pour le prêt de matériel.
- **Les 20 ans de la Rincerie** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la base de la Rincerie fête ses 20 ans les 28 et 29 mai 2016 et que pour l'occasion, de multiples divertissements seront proposés.
- **Primaire du parti "Les Républicains"** : Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante du courrier de Monsieur CHEVROLLIER Guillaume, Député de la 2ème circonscription de la Mayenne et Président de la Commission Départementale d'organisation de la Primaire de la Mayenne, demandant ainsi la mise à disposition d'une salle où la primaire de son parti politique pourrait avoir lieu. Le Conseil Municipal met à disposition la salle parquet de la Commune, lieu habituel des élections, sous la responsabilité du parti "Les Républicains".
- **Plan Local d'Urbanisme**: Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le diagnostic est terminé et la phase de consultation des Personnes Publiques Associées va débiter prochainement avant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D).
- **Projet piscine intercommunale** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avancée du projet de piscine intercommunale à CRAON. Le projet d'étude avant travaux est en phase d'achèvement.
- **Élagage** : Monsieur DEMINGUET Éric, Conseiller Municipal membre de la Commission "Vie Associative" demande à ce que les arbres situés au niveau de l'étang soient élagués afin de permettre le tir du feu d'artifice du 18 juin lors de la fête communale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h35.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 16 Juin 2016 à 20h00.

SIGNATURES

| | | | | |
|---|---|------------------|--------------------|-----------------|
| | | Absente | | |
| Mr BRETON R. | Mr BRIQUET A. | Mme BROUSSEAU M. | Mme CHEVILLARD P. | Mr DEMINGUET É. |
| Absent |  | | | |
| Mr GESLIN S. | Mme GOUIN L. | Mr GUILLET V. | Mme GUINEHEUX A.S. | Mr HENRY D. |
|  | | | | |
| Mr LORIER J.L. | Mr PAILLARD M. | Mr PÈNE L. | Mr POIRIER M. | Mme RENAULT P. |